



C O M P T E R E N D U

**Réunion du Comité de pilotage Natura 2000
(sites « Zones humides du Bas-Chablais » et
« Marival – marais de Chilly)
du 25 novembre 2010
au siège de la Communauté de Communes du
Bas-Chablais à Ballaison.**

Etaient présents : M. **NEURY**, Président du Comité de pilotage Natura 2000, Maire de Veigy-Foncenex et Président de la Communauté de Communes du Bas-Chablais, M. **ARMINJON**, adjoint au maire de Margencel, M. **COSNE**, conseiller municipal Orcier, M. **DEAGE**, Maire du Lyaud, M. **DECONCHE**, conseiller municipal Perrignier, M. **FILLION**, Président du SIAC, Président de la C.C. des Collines du Léman et Maire d'Allinges, M. **MERMOD**, adjoint au maire de Chens-sur-Léman, M. **RABHI**, Maire d'Armoy, M. **SECHAUD**, adjoint au maire de Douvaine, M. **ZANIOL**, Maire de Loisin, Mme **REGE**, adjointe au maire de Loisin, M. **DIZAR**, Président Fédération de Pêche 74 et représentant AAPPMA Chablais-Genevois, Mme **OBERSON**, vice-présidente Fédération des Chasseurs 74, M. **CONSTANT**, FRAPNA 74
Mme **GFELLER-QUITIAN**, DIM canton de Genève, Mme **ALZATE**, Région Rhône-Alpes, M. **WEIRICH**, Chambre d'agriculture 74, Mme **MARQUESTE**, Agence de l'eau RM&C, Mme **DESTRIGNEVILLE**, ville de Thonon-les-Bains, M. **PASQUIER**, Fédération des Chasseurs 74, M. **GOY**, ASL.

Etaient excusés : Mme **BENOU**, Maire de Chens-sur-Léman, M. **BAUD**, Maire de Douvaine, M. **CODER**, Président du SIEV, M. **ROCH**, Maire de Bons-en-Chablais, Mme **KÜNZLER**, Conseillère d'Etat au canton de Genève, M. **von ARX**, D.I.M. du canton de Genève, M. **QUEYRANNE**, Président du Conseil régional, M. **MONTEIL**, Président du Conseil Général 74, M. **DUCREY**, Président de la Chambre d'Agriculture 74, M. **de VIRY**, S.D. propriété rurale et foncière
M. **VIDELAINE**, Préfet de la Haute-Savoie, M. **PIALAT**, Directeur de l'Agence de l'Eau RM&C, M. **FILIPOVIC**, DDT UT Chablais, M. **FAVRE**, DDT 74, Mme **RATOUIS**, DREAL, M. **GRAND**, Conseil général 74, Mme **FABRE**, Conseil général 74.

Etaient absents : M. **BELLAMY**, Maire de Fessy et Président du S.I.E.A. Fessy-Lully, M. **BOUVARD**, Maire de Machilly, M. **CHESSEL**, Maire de Draillant et Président du SIEM, M. **BOURGEOIS**, conseiller municipal Orcier, Mme **MAGNIN**, Présidente du SIFOR, M. le Directeur de l'ONEMA, Mme **REZVOY**, CDRP 74, M. **MORACCHINI**, Sous-préfet de Thonon-les-Bains, M. **SHWOEHRER**, Directeur d'ASTERS, M. le **Directeur de l'ASL**

M. **JUSTINIANY**, Directeur DDT 74, Mme **MARTIN**, Directrice adjointe DDT 74, M. **TESSIER**, Chef service Eau et environnement DDT 74, M. le **Directeur de la DREAL**, M. **BRUNET**, ONF, M. **CELLIER**, ONEMA.

Assistaient également : Monsieur **CHATEAUVIEUX**, Mmes **GUILLET**, **RUCHE & SAHUC** du SYMASOL.

Ordre du jour :

1. Bilan des travaux de gestion engagés en 2010
 2. Opérations de sensibilisation et de valorisation pédagogique réalisées en 2010
 3. Bilan sur les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
 4. Etudes et suivis
 5. Programmation 2011
 6. Financements
 7. Directive « Oiseaux » – site du Lac Léman
-

Suite à la présentation du diaporama, plusieurs remarques sont formulées par les membres du comité.

Financements

M. NEURY précise que le financement de l'animation et des travaux de gestion des sites Natura 2000 est effectué depuis 2010 sur les montants hors taxes, alors qu'il se faisait auparavant sur les montants toutes taxes comprises. La TVA est donc autofinancée par le SYMASOL, ce qui n'était pas prévu initialement. Mis à part cet écart, nous avons pu bénéficier d'un financement à 100 % par l'Etat et l'Europe sur l'ensemble des dossiers Natura 2000.

Tourbière des Moises

La tourbière des Moises est gérée depuis 2009 par le SYMASOL. Certains propriétaires de la zone refusent une gestion sur leurs parcelles et le SYMASOL ne peut rien faire contre cette volonté, même si le site présente un fort intérêt en terme d'habitats et qu'il est urgent d'intervenir selon Denis JORDAN, botaniste.

La question de la compatibilité de l'activité ski de fond (et notamment l'entreposage de palettes) avec la préservation du site est posée.

Programmation 2011

Le programme de gestion des sites « Zones humides du Bas-Chablais » et « Marival – marais de Chilly » présenté pour l'année 2011 est approuvé à l'unanimité.

Extensions de périmètre

Mme BRETON d'ASTERS informe sur l'avancement administratif des extensions de périmètre demandées en 2008, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs

(extension sur les Champs de la Grange et le marais de Chilly) : l'Etat a donné son accord récemment et la demande parviendra à Bruxelles prochainement.

Exportation de matière (balles rondes)

M. CHATEAUVIEUX évoque les difficultés futures d'évacuation des balles rondes, produits issus de la fauche des zones humides. Il précise que les nombreuses zones gérées entraîneront une augmentation des quantités de matière à exporter. Cette matière, rarement valorisable, est actuellement traitée à la ferme de Chosal à Copponex (74) mais il n'est pas certain que cette solution puisse perdurer à l'avenir. Un traitement à la Compostière de Savoie serait bien plus onéreux. Le SYMASOL recherche donc des zones de stockage de ces produits sur le territoire.

M. MERMOD propose un site à étudier sur la commune de Chens-sur-Léman.

M. WEIRICH de la Chambre d'Agriculture ajoute que des possibilités pourraient exister suite au travail en cours entre la C.C. du Bas-Chablais et le monde agricole.

Zones tampons des zones humides

Des zones tampons périphériques aux zones humides ont été définies, afin de préserver la qualité des marais. Elles peuvent bénéficier de mesures agri-environnementales territorialisées (MAET).

Concernant les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), Mme BRETON précise que la zone tampon existe. Elle se trouve dans le périmètre de l'APPB et est de ce fait inscrite au réseau Natura 2000. Pour les quelques marais sans zone tampon, une bande d'environ 100 mètres a été définie autour du marais, suivant le bassin versant.

Diffusion sur le site Internet

M. CHATEAUVIEUX informe que le diaporama présenté et le compte-rendu de la réunion seront diffusés sur le site Internet du SYMASOL, de même que prochainement les fiches de communication réalisées sur les différentes zones humides.

Site du Lac Léman (directive « Oiseaux »)

Le SYMASOL a été désigné opérateur pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site du Lac Léman. Il a récemment retenu l'association ASTERS pour la réalisation du DOCOB, avec deux sous-traitants qui sont la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) et la FRAPNA.

ASTERS apportera son expérience sur la réalisation des DOCOB, ainsi que sa connaissance sur les habitats et la flore locaux. La LPO amènera quant à elle sa technicité sur les oiseaux. Les propositions de gestion se feront conjointement. La FRAPNA servira d'intermédiaire et de relais auprès des différentes associations concernées par le site Natura 2000.